Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Communauté Urbaine du Grand Reims

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 1
1.1. Présentation du territoire desservi 1
1.2. Mode de gestion du service 5
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
1.4. Nombre d'abonnés 5
1.5. Eaux brutes 8
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 8
1.5.2. Achats d'eaux brutes 8
1.6. Eaux traitées 9
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 9
1.6.2. Production 9
1.6.3. Achats d'eaux traitées 10
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 10
1.6.5. Autres volumes 10
1.6.6. Volume consommé autorisé 10
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10

2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
2.1. Modalités de tarification 11
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
2.3. Recettes 14

3. Indicateurs de performance 15
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 17
3.3. Indicateurs de performance du réseau 20
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 20
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 22
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 22
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 23
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 23
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 25
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 25
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 26
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 26
3.9. Taux de réclamations (P155.1) 27

4. Financement des investissements 28
4.1. Montants financiers 28
4.2. État de la dette du service 28
4.3. Amortissements 28
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 29

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 30
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 30
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 30

6. Actions de sensibilisation et d'animation 31

7. Tableau récapitulatif des indicateurs 32

ANNEXES
Annexe 1 Tarifs Eau (€ H.T.) - 01/01/2019
Annexe 2 ARS - Bilan 2018 de la qualité de l'eau

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ Intercommunal

- Nom de la collectivité : Grand Reims
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☑ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 29/06/2017 ☐ Non

Après un état des lieux des pratiques et dans le cadre d'un groupe de travail avec le conseil d'orientation eau et assainissement, les règles du Service publique d'eau potable pour l'ensemble des abonnés en régie du Grand Reims ont été établies et approuvées par délibération du conseil communautaire le 29/06/2017 - CC2017-092.

Le règlement de service définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant du service, des abonnés, des usagers, et des propriétaires.
A ce titre, il fixe les conditions générales applicables au contrat d'abonnement au service - ce contrat étant soumis au régime juridique et conforme aux dispositions diverses prévues par le CGCT, le Code civil, le Code de la consommation et les recommandations de la DGCCRF et de la Commission des clauses abusives.

En cas de Délégation du Service Public, une version allégée, respectant les mêmes principes fondamentaux, sera annexée aux prochains contrats, au fur et à mesure des renouvellements ou renégociations (éventuelles).

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le règlement du service public d'eau potable :
https://eau.grandreims.fr/documents-a-telecharger.html

* Approbation en assemblée délibérante

- Territoire desservi :

Anthenay, Aougny, Arcis-le-Ponsart, Aubérive, Aubilly, Auménancourt, Baslieux-lès-Fismes, Bazancourt, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Berméricourt, Berru, Béthenivillle, Bétheny, Bezannes, Billy-le-Grand, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Boult-sur-Suippe, Bourgogne – Fresne, Branscourt, Brimont, Brouillet, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Chambrecy, Chamery, Champfleury, Champigny, Chaumuzy, Chenay, Chigny-les-Roses, Cormicy, Cormontreuil, Coulommes-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courcy, Courmas, Courtagnon, Cuisles, Dontrien, Ecueil, Epoye, Faverolles-et-Coëmy, Germigny, Gueux, Hermonville, Heutrégiville, Hourges, Isles-sur-Suippe, Janvry, Jonchery-sur-Vesle, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Lagery, Lavannes, Les Mesneux, Les Petites-Loges, Lhéry, Loivre, Ludes, Mailly-Champagne, Marfaux, Merfy, Méry-Prémecy, Montbré, Muizon, Nogent-l'Abbesse, Olizy, Ormes, Pargny-lès-Reims, Pévy, Poilly, Pomacle, Pontfaverger-Moronvilliers, Pouillon, Pourcy, Prosnes, Prouilly, Prunay, Puisieulx, Reims, Rilly-la-Montagne, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Etienne-sur-Suippe, Saint-Euphraise-et-Clairizet, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Léonard, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thierry, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Selles, Sept-Saulx, Sermiers, Serzy-et-Prin, Sillery, Taissy, Thil, Thillois, Tinqueux, Tramery, Trépail, Treslon, Trigny, Trois-Puits, Unchair, Val-de-Vesle, Vandeuil, Vaudemange, Vaudésincourt, Verzenay, Verzy, Villedommange, Ville-en-Selve, Ville-en-Tardenois, Villers aux Nœuds, Villers-Allerand, Villers-Franqueux, Villers-Marmery, Vrigny, Warmeriville, Witry-lès-Reims.

Les communes de Bouvancourt, Breuil-sur-Vesle, Courlandon, Courville, Crugny, Fismes, Magneux, Montigny-sur-Vesle, Mont-sur-Courville, Romain, Saint-Gilles et Ventelay sont adhérentes au Syndicat des eaux de Fismes.

Le Grand Reims achète de l'eau traitée au Syndicat de St Gemmes (source de l'Abîme) pour les communes d'Anthenay, Aougny, Brouillet, Cuisles, Jonquery Lagery, Lhéry et Olizy-Violaine. Ces communes sont sous Délégation de Service Public. Le Grand Reims achète également de l'eau traitée à Véolia pour alimenter les 3 communes en régie de Champfleury, Trois Puits et Villers aux Nœuds.

Toutes les autres communes sont alimentées par les captages du Grand Reims.

Les communes dont les captages et Unités de Distribution (UDI) **sont gérés en Régie des Eaux du Grand Reims** en 2018 sont les suivantes :

- **Auménancourt**
- **Baslieux-lès-Fismes**
- **Bazancourt**
- **Berméricourt**
- **Bétheny**
- **Bezannes**
- **Boult-sur-Suippe**
- **Brimont**
- **Châlons-sur-Vesle**
- **Champfleury**
- **Champigny**
- **Chenay**
- **Chigny-les-Roses**
- **Cormontreuil**
- **Hourges**
- **Isles-sur-Suippe**
- **Les Petites-Loges**
- **Merfy**
- **Muizon**
- **Pévy**
- **Pouillon**
- **Prunay**
- **Puisieulx**
- **Reims**
- **Saint-Brice-Courcelles**
- **Saint-Léonard**
- **Saint-Thierry**
- **Sept-Saulx**
- **Sillery**
- **Taissy**
- **Thil**
- **Tinqueux**
- **Trépail**
- **Trois-Puits**
- **Unchair**
- **Val-de-Vesle**
- **Vaudemange**
- **Villers aux Nœuds**
- **Villers-Franqueux**
- **Warmeriville**

Et les autres communes ?

Les autres communes dépendant d'une **Délégation de Service Public** (DSP).

Leurs indicateurs règlementaires sont présentés dans les Rapports Annuels du Délégataires (RAD), ils sont disponibles après des mairies des communes concernées.

Les indicateurs clés sont disponibles en bas de page «l'eau dans ma commune» sur le site Internet de l'eau du Grand Reims eau.grandreims.fr ainsi que sur le site eaufrance.fr.

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

MODE DE GESTION AEP au 01/01/2019

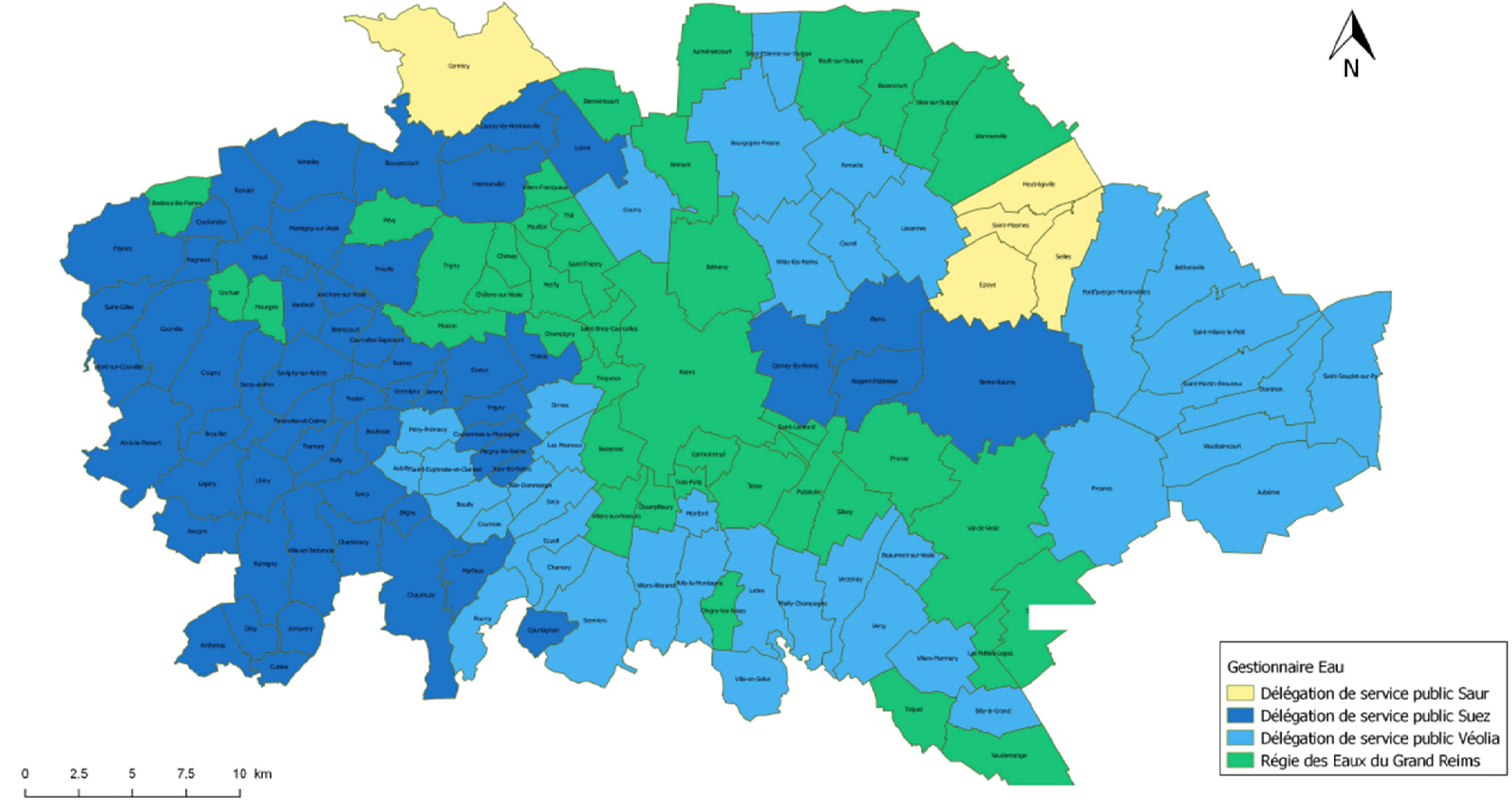

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ Régie
☑ Délégation de Service Public (DSP)

1.3. Estimation de la population desservie *(D101.1)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable du Grand Reims dessert **291 289 habitants** au 31/12/2018.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **88 178 abonnés** au 31/12/2018 dont
- 65 687 gérés en Régie par le Grand Reims
- 10 115 sous délégation de service public Suez
- 10 978 sous délégation de service public Véolia
- 1 398 sous délégation de service public Saur

La répartition des abonnés et des habitants, par commune et par type de gestionnaire, est la suivante :

Commune	Gestionnaire	Nombre d'abonnés eau	Nombre d'habitants
Anthenay	Délégation de service public Suez	35	72
Aougny	Délégation de service public Suez	44	105
Arcis-le-Ponsart	Délégation de service public Suez	130	323
Aubérive	Délégation de service public Véolia	100	240
Aubilly	Délégation de service public Véolia	22	54
Auménancourt	Régie des Eaux du Grand Reims	402	1 036
Baslieux-lès-Fismes	Régie des Eaux du Grand Reims	153	321
Bazancourt	Régie des Eaux du Grand Reims	989	2 156
Beaumont-sur-Vesle	Délégation de service public Véolia	386	811
Beine-Nauroy	Délégation de service public Suez	426	1 031
Berméricourt	Régie des Eaux du Grand Reims	89	198
Berru	Délégation de service public Suez	282	558
Bétheniville	Délégation de service public Véolia	478	1 294
Bétheny	Régie des Eaux du Grand Reims	2 687	6 924
Bezannes	Régie des Eaux du Grand Reims	890	1 771
Billy-le-Grand	Délégation de service public Véolia	61	125
Bligny	Délégation de service public Suez	53	125
Bouilly	Délégation de service public Véolia	91	198
Bouleuse	Délégation de service public Suez	93	208
Boult-sur-Suippe	Régie des Eaux du Grand Reims	695	1 732
Bourgogne - Fresne	Délégation de service public Véolia	660	1 407
Branscourt	Délégation de service public Suez	135	304
Brimont	Régie des Eaux du Grand Reims	194	437
Brouillet	Délégation de service public Suez	55	82

Caurel	Délégation de service public Véolia	307	652
Cauroy-lès-Hermonville	Délégation de service public Suez	193	511
Cernay-lès-Reims	Délégation de service public Suez	639	1 416
Châlons-sur-Vesle	Régie des Eaux du Grand Reims	81	198
Chambrecy	Délégation de service public Suez	59	155
Chamery	Délégation de service public Véolia	257	417
Champfleury	Régie des Eaux du Grand Reims	313	544
Champigny	Régie des Eaux du Grand Reims	594	1 457
Chaumuzy	Délégation de service public Suez	177	376
Chenay	Régie des Eaux du Grand Reims	126	239
Chigny-les-Roses	Régie des Eaux du Grand Reims	229	574
Cormicy	Délégation de service public Saur	654	1 494
Cormontreuil	Régie des Eaux du Grand Reims	2 836	6 620
Coulommes-la-Montagne	Délégation de service public Suez	107	215
Courcelles-Sapicourt	Délégation de service public Suez	161	370
Courcy	Délégation de service public Véolia	473	983
Courmas	Délégation de service public Véolia	111	215
Courtagnon	Délégation de service public Suez	30	65
Cuisles	Délégation de service public Suez	79	141
Dontrien	Délégation de service public Véolia	119	265
Ecueil	Délégation de service public Véolia	172	305
Epoye	Délégation de service public Saur	168	449
Faverolles-et-Coëmy	Délégation de service public Suez	261	575
Germigny	Délégation de service public Suez	90	186
Gueux	Délégation de service public Suez	805	1 728
Hermonville	Délégation de service public Suez	614	1 480
Heutrégiville	Délégation de service public Saur	210	431
Hourges	Régie des Eaux du Grand Reims	46	83
Isles-sur-Suippe	Régie des Eaux du Grand Reims	403	908
Janvry	Délégation de service public Suez	68	136
Jonchery-sur-Vesle	Délégation de service public Suez	903	1 899
Jonquery	Délégation de service public Suez	47	123
Jouy-lès-Reims	Délégation de service public Suez	103	217
Lagery	Délégation de service public Suez	97	213
Lavannes	Délégation de service public Véolia	241	623
Les Mesneux	Délégation de service public Véolia	256	872
Les Petites-Loges	Régie des Eaux du Grand Reims	200	497
Lhéry	Délégation de service public Suez	387	87
Loivre	Délégation de service public Suez	187	1 300
Ludes	Délégation de service public Véolia	43	641
Mailly-Champagne	Délégation de service public Véolia	539	689
Marfaux	Délégation de service public Suez	384	132
Merfy	Régie des Eaux du Grand Reims	383	627
Méry-Prémecy	Délégation de service public Véolia	71	62
Montbré	Délégation de service public Véolia	35	262
Muizon	Régie des Eaux du Grand Reims	156	2 250
Nogent-l'Abbesse	Délégation de service public Suez	925	546
Olizy	Délégation de service public Suez	277	167
Ormes	Délégation de service public Véolia	90	445
Pargny-lès-Reims	Délégation de service public Suez	215	465
Pévy	Régie des Eaux du Grand Reims	103	214
Poilly	Délégation de service public Suez	50	98
Pomacle	Délégation de service public Véolia	213	445
Pontfaverger-Moronvilliers	Délégation de service public Véolia	644	1 767
Pouillon	Régie des Eaux du Grand Reims	211	504

Pourcy	Délégation de service public Véolia	95	191
Prosnes	Délégation de service public Véolia	202	497
Prouilly	Délégation de service public Suez	221	568
Prunay	Régie des Eaux du Grand Reims	444	1 065
Puisieulx	Régie des Eaux du Grand Reims	184	421
Reims	Régie des Eaux du Grand Reims	42 581	187 074
Rilly-la-Montagne	Délégation de service public Véolia	516	1 021
Romigny	Délégation de service public Suez	102	215
Rosnay	Délégation de service public Suez	152	355
Sacy	Délégation de service public Véolia	212	378
Saint-Brice-Courcelles	Régie des Eaux du Grand Reims	1 504	3 506
Saint-Etienne-sur-Suippe	Délégation de service public Véolia	130	318
Saint-Euphraise-et-Clairizet	Délégation de service public Véolia	117	238
Saint-Hilaire-le-Petit	Délégation de service public Véolia	146	349
Saint-Léonard	Régie des Eaux du Grand Reims	33	111
Saint-Martin-l'Heureux	Délégation de service public Véolia	42	85
Saint-Masmes	Délégation de service public Saur	206	465
Saint-Souplet-sur-Py	Délégation de service public Véolia	61	131
Saint-Thierry	Régie des Eaux du Grand Reims	267	659
Sarcy	Délégation de service public Suez	125	253
Savigny-sur-Ardres	Délégation de service public Suez	122	270
Selles	Délégation de service public Saur	160	403
Sept-Saulx	Régie des Eaux du Grand Reims	257	616
Sermiers	Délégation de service public Véolia	279	567
Serzy-et-Prin	Délégation de service public Suez	110	200
Sillery	Régie des Eaux du Grand Reims	796	1 775
Taissy	Régie des Eaux du Grand Reims	974	2 275
Thil	Régie des Eaux du Grand Reims	144	300
Thillois	Délégation de service public Suez	244	491
Tinqueux	Régie des Eaux du Grand Reims	4 304	10 251
Tramery	Délégation de service public Suez	59	154
Trépail	Régie des Eaux du Grand Reims	226	436
Treslon	Délégation de service public Suez	98	243
Trigny	Délégation de service public Suez	290	550
Trois-Puits	Régie des Eaux du Grand Reims	85	157
Unchair	Régie des Eaux du Grand Reims	81	169
Val-de-Vesle	Régie des Eaux du Grand Reims	393	926
Vandeuil	Délégation de service public Suez	75	213
Vaudemange	Régie des Eaux du Grand Reims	135	310
Vaudésincourt	Délégation de service public Véolia	49	89
Verzenay	Délégation de service public Véolia	540	1 070
Verzy	Délégation de service public Véolia	547	1 016
Villedommange	Délégation de service public Véolia	230	409
Ville-en-Selve	Délégation de service public Véolia	128	320
Ville-en-Tardenois	Délégation de service public Suez	274	666
Villers aux Nœuds	Régie des Eaux du Grand Reims	319	180
Villers-Allerand	Délégation de service public Véolia	115	895
Villers-Franqueux	Régie des Eaux du Grand Reims	132	313
Villers-Marmery	Délégation de service public Véolia	341	538
Vrigny	Délégation de service public Suez	132	223
Warmeriville	Régie des Eaux du Grand Reims	1 048	2 446
Witry-lès-Reims	Délégation de service public Véolia	1 859	5 073
TOTAL		**88 178 Abonnés eau**	**291 289 Habitants**

Source INSEE - Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2019

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a **prélevé 15 099 051 m³** pour l'exercice 2018 sur l'ensemble de ses **captages en régie.**

Ressource et implantation	Indice de protection de la ressource	Volume prélevé en m³
Champ Captant AUMENANCOURT (P1 à P4 bis)	100%	**4 891 814**
Champ Captant AVAUX (P1 à P4)	100%	**832 475**
Champ Captant COURAUX (entrée UTEC)	100%	**3 854 360**
Champ Captant FLECHAMBAULT (sortie captage)	100%	**4 385 675**
Captage Auménancourt-Bourgogne	100%	**70 872**
Captage Baslieux les Fismes	80%	**18 762**
Captage Chalons sur Vesle	80%	**9 936**
Captage Chenay Merfy	80%	**114 037**
Captage Chigny les Roses	80%	**40 023**
Captage Hourges	80%	**5 227**
Captage Les Petites Loges	80%	**60 981**
Captage Muizon	80%	**120 199**
Captage Pévy	80%	**12 579**
Captage Sept-Saulx	80%	**44 704**
Captage Trépail	80%	**45 356**
Captage Unchair	80%	**15 715**
Captage Val de Vesle	80%	**62 365**
Captage Vaudemange	80%	**20 553**
Captage Warmeriville	80%	**493 418**
TOTAL		**15 099 051 m³**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

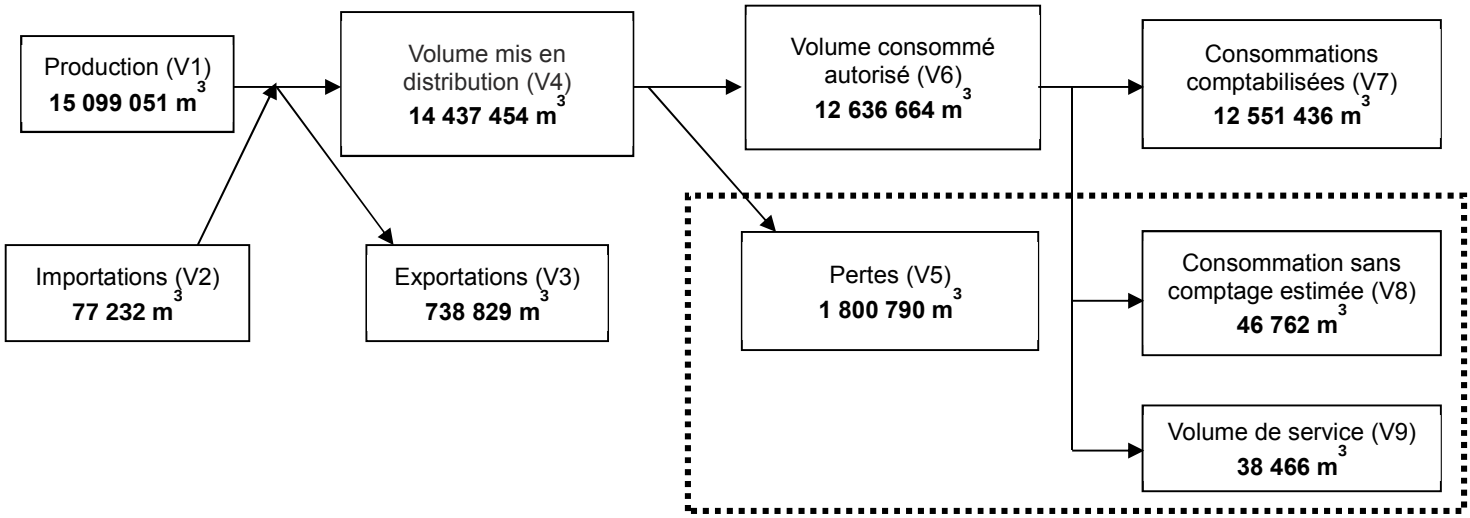

1.6.2. Production

Le service possède 3 stations de traitement en régie.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
UTEC	filtration sur charbon actif en grains sur filtres gravitaires
Station des Petites Loges	filtration sur charbon actif en grains sur filtres gravitaires
Trépail	Ultrafiltration

Sur le captage de Couraux, certains pesticides dépassaient ponctuellement la concentration maximale autorisée. La collectivité s'est ainsi dotée d'une unité de traitement de l'eau brute : l'Unité de Traitement des Eaux de Couraux (UTEC), fonctionnelle depuis l'été 2012. Les pesticides y sont éliminés par filtration sur charbon actif en grains sur filtres gravitaires, une technique naturelle d'élimination des pesticides sans produit de traitement.

Le lavage du charbon élimine très régulièrement le bio-film qui se forme sur les grains et le renouvellement ponctuel du charbon permettent à l'unité de traitement de proposer durablement aux usagers une eau de qualité au robinet.

Cette méthode de traitement des eaux de production est également appliquée au captage des Petites Loges.

Le captage de Trépail est équipé d'une unité d'ultrafiltration lié à la turbidité.

Le volume produit est assimilé au volume prélevé détaillé dans le chapitre 1.5.1

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Le service achète de l'eau traitée pour les 3 communes en régie suivantes : Champfleury, Trois Puits et Villers aux Nœuds.

Fournisseur	Volumes achetés en m^3	Indice de protection de la ressource
Véolia	77 232	80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**77 232**	**80%**

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus en m^3
Total vendu aux abonnés (V7)	**12 551 436**
Total vendu à d'autres services (V3)	**738 829**

1.6.5. *Autres volumes*

	Volumes en m^3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	**46 762**
Volume de service (V9)	**38 466**

1.6.6. *Volume consommé autorisé*

	Volumes en m^3/an
Volume consommé autorisé (V6)	**12 636 664**

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*

Le linéaire du réseau de canalisations d'eau potable **du Grand Reims** s'élève à près de **1 583 kilomètres**.

Le réseau géré **en régie** par le du service public d'eau potable est constitué de **1 014,61 kilomètres**.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Zoom sur la Régie

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Pour les communes appartenant au territoire « ex. Reims Métropole » (Bétheny, Bezannes, Cernay les Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieulx, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint Léonard, Sillery, Taissy, Tinqueux, Trois Puits, Villers aux Nœuds), les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 13,37 € au 01/01/2018
13,37 € au 01/01/2019

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,95 €	10,95 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	0,989 €/m^3	1,0690 €/m^3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [(2)]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	*cette redevance est intégrée au prix de l'eau (part variable)*	
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m^3	0,22 €/m^3
	VNF Prélèvement	0 €/m^3	0 €/m^3

[(2)] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'Agence de l'eau ayant annoncé la baisse de ses redevances à compter du 1er janvier 2019 , les élus du Grand Reims ont décidé de répercuter :
- pour la partie eau potable, la moitié de la baisse sur la facture de l'eau des ménages.
- pour la partie assainissement, le choix a été fait de répercuter à 100 % la baisse au profit des usagers.
Le total restitué s'élève à 1,9 M€, en faveur du pouvoir d'achat des habitants.
Ainsi, sur Reims, la part eau potable augmente de 8 centimes, mais le prix de l'eau et de l'assainissement baisse globalement de 13.5 centimes HT.

Et les autres communes ?

➔ **Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont présentés en annexe.**

2.2. *Facture d'eau type (D102.0)*

Pour les communes appartenant au territoire « ex. Reims Métropole » (Bétheny, Bezannes, Cernay les Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieulx, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint Léonard, Sillery, Taissy, Tinqueux, Trois Puits, Villers aux Nœuds), les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en € HT	Au 01/01/2019 en € HT	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,95	10,95	0%
Part proportionnelle	118,68	128,28	8%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	129,63	139,23	7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	*cette redevance est intégrée au prix de l'eau (part variable)*		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	26,40	- 42%
VNF Prélèvement :	0	0	0%
TVA	9,64	9,11	- 6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	55,24	35,51	- 36%
Total	**184,87**	**174,74**	**- 5%**
Prix TTC au m^3	**1,54**	**1,46**	**- 5%**

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

➔ **Le tarif pour chaque commune est détaillé dans l'annexe jointe.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☑ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☑ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les **volumes facturés** au titre de l'année 2018 sont de **13 290 265 m^3.**
(Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume vendu en gros)

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Prix de l'Eau HT au 1er janvier 2019 comprenant la part abonnement moyennée sur 120 m3

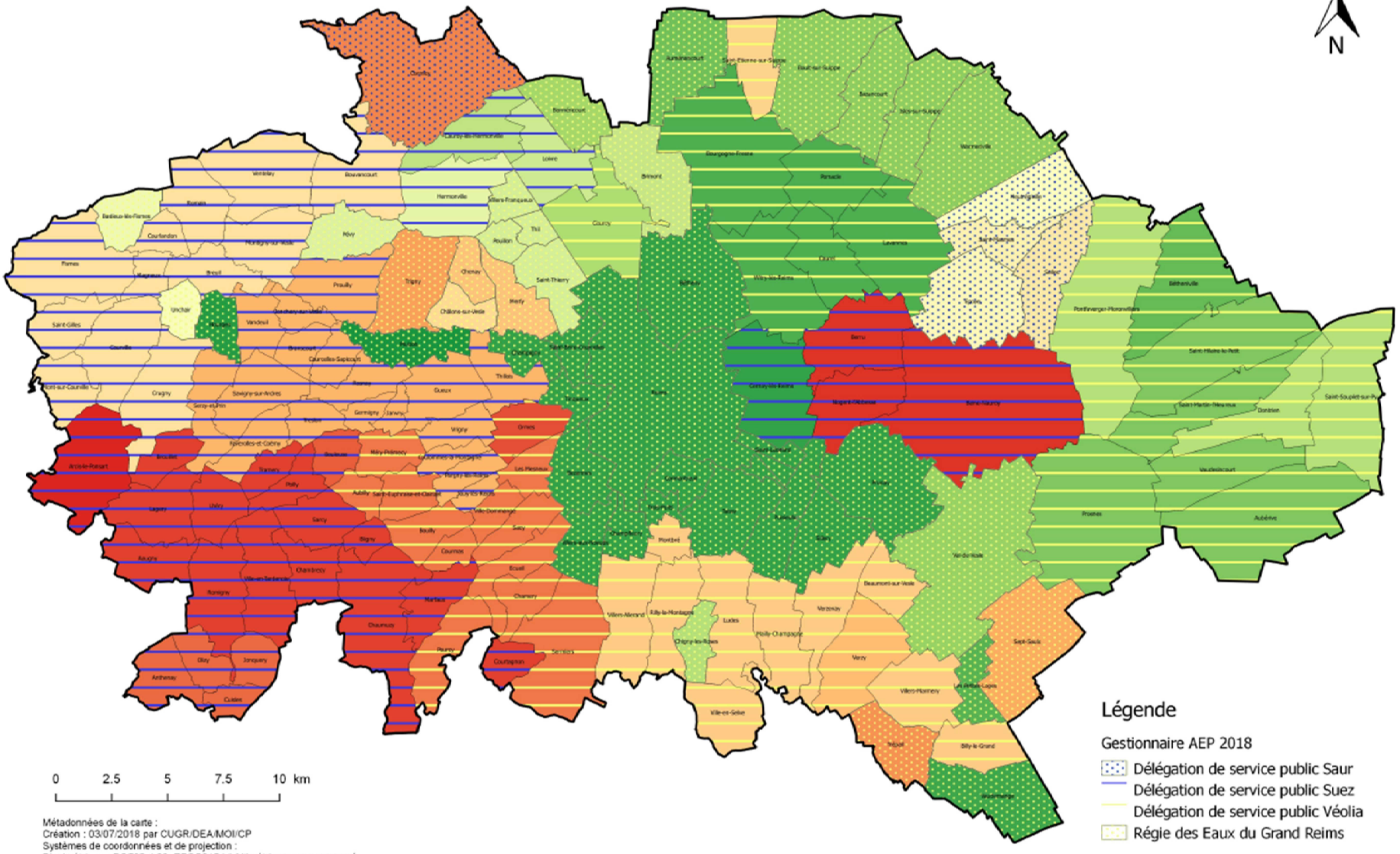

Métadonnées de la carte :
Création : 03/07/2018 par CUGR/DEA/MOI/CP
Systèmes de coordonnées et de projection :
Planimétrique : RGF93, L93, EPSG2154 || Altimétrique : non concerné
Données référentiel :
Source : PCI Vecteur si disponible, BD parcellaire IGN sinon (mise à disposition SRIG fin 2016) || Précision (x,y) : décamétrique à hectométrique || Précision z : non concerné

2.3. Recettes

Zoom sur la Régie

Recettes de la collectivité :

Type de recette	en €
Recettes vente d'eau aux usagers *	**12 800 796**
Part fixe abonnement **	**979 205**
Recettes liées aux travaux ***	**303 903**

*Compte Administratif III A2 - Chap. 70111

**Compte Administratif III A2 - Chap. 7064

***Compte Administratif III A2 - Chap. 704

Le **montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation**, provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable, est de **20 572 946 € HT** pour 2018.

Ce montant comprend la redevance pollution, qui est ensuite reversée à de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ce montant exclut les autres recettes d'exploitation constituées des factures de travaux, des subventions de l'Agence de l'Eau.

(Compte Administratif Chapitre 70 Vente de produits fabriqués, prestations, lignes 704 déduite).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau *(P101.1 et P102.1)*

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes
Microbiologie	575	7
Paramètres physico-chimiques	575	22

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité
Microbiologie (P101.1)	**99,8%**
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	**96,3%**

La carte ci-après représente les avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée pour l'ensemble du territoire du Grand Reims.

Les bilans 2018 présentent une eau de bonne qualité sur l'ensemble du territoire à l'exception des captages ou réseaux pour lesquels l'ARS émet des remarques suite à des Non Conformités (NC) :

- Châlons/Vesle : NC microbiologie nécessitant une désinfection maîtrisée
- Chaumuzy : NC phytosanitaires, l'eau est désormais de bonne qualité
- Chenay / Merfy / Trigny / Pévy : NC phytosanitaires nécessitant une amélioration de la ressources
- Marfaux : NC phytosanitaires + sélénium nécessitant une amélioration de la ressources
- Romigny : NC phytosanitaires nécessitant une amélioration de la ressources
- Vaudemange : NC phytosanitaires nécessitant une amélioration de la ressources

Afin de distribuer une eau de meilleur qualité d'eau, certains captages pourront être abandonnés au profit d'une interconnexion avec les réseaux existants approvisionnés par des captages conformes.

L'eau distribuée est régulièrement analysée et les bilans annuels de l'Agence Régionale de Santé sont disponibles sur le portail « **L'eau dans ma commune** » sur le site internet : ***https://eau.grandreims.fr***

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Avis Sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée 2018

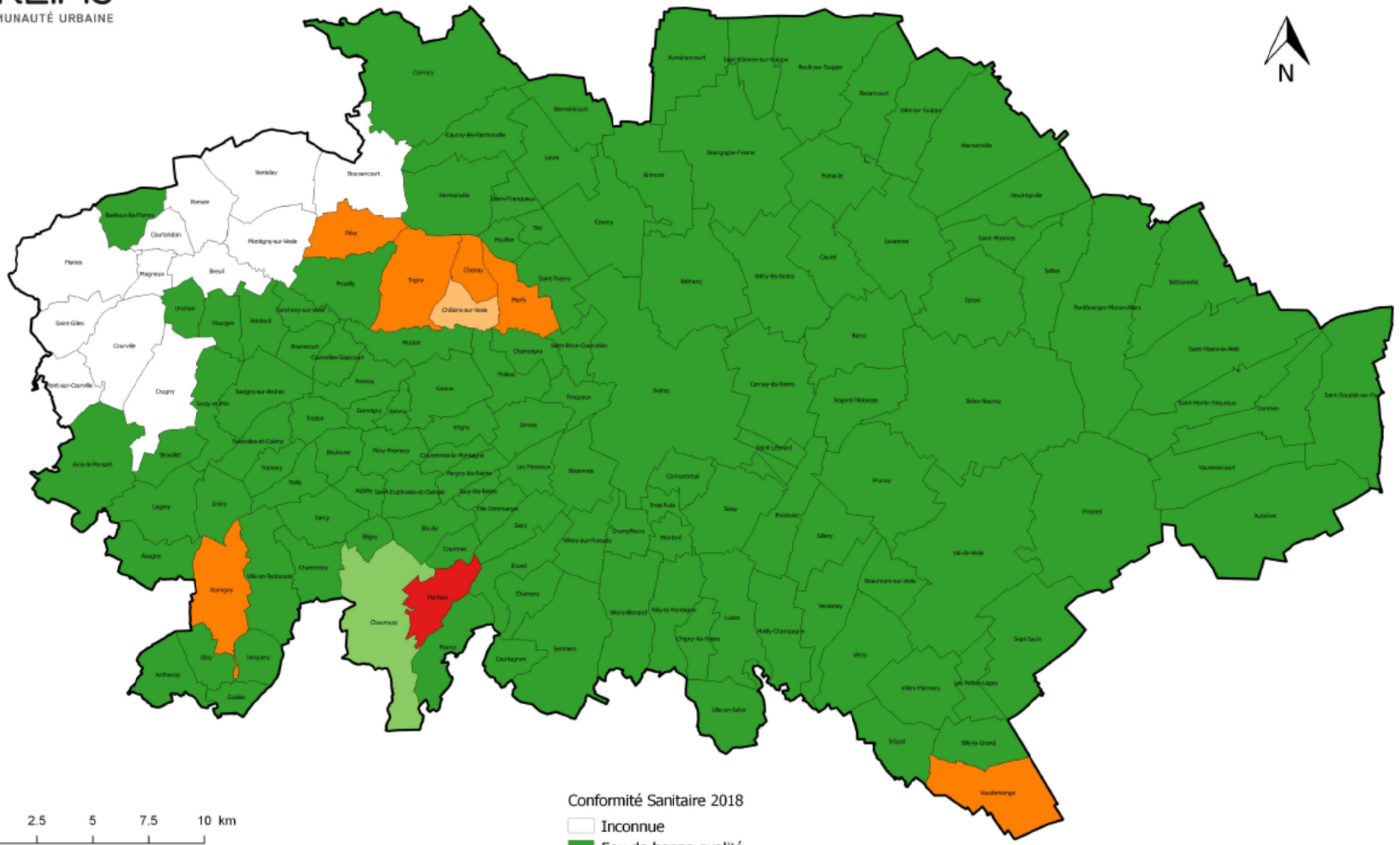

Métadonnées de la carte :
Création : 03/07/2018 par CUGR/DEA/MOI/CP
Systèmes de coordonnées et de projection :
Planimétrique : RGF93, L93, EPSG2154 || Altimétrique : non concerné
Données référentiel :
Source : PCI Vecteur si disponible, BD parcellaire IGN sinon (mise à disposition SRIG fin 2016) || Précision (x,y) : décamétrique à hectométrique || Précision z : non concerné

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur [3]	oui : 10 points non : 0 point
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL (indicateur P103.2B)	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Concernant les **réseaux exploités en régie**, la **moyenne de** l'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale** (ICGP) pondérée par le linéaire de réseau est de **90 points**, avec le détail suivant :

Unité de DIstribution	Linéaire de réseau AEP (mètres linéaires)	ICGP 2018
UDI Auménancourt Village	14,70	73
UDI Baslieux-lès-Fismes	3,12	15
UDI Châlons-sur-Vesle	1,66	10
UDI Chenay /Merfy	15,56	10
UDI Chigny-les-Roses	6,00	50
UDI Hourges	2,20	15
UDI Les Petites-Loges	6,80	73
UDI Muizon	18,50	10
UDI Pévy	3,87	15
UDI de l'agglomération de Reims et du nord champenois	826,20	96
UDI Sept-Saulx	7,00	85
UDI Trépail	5,50	91
UDI Unchair	3,50	15
UDI Val-de-Vesle	12,00	75
UDI Vaudemange	4,00	89
UDI Warmeriville	84,00	89

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux varient de 15 à 105 sur le territoire du Grand Reims.

La carte ci-après représente les ICGP sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale Eau 2018

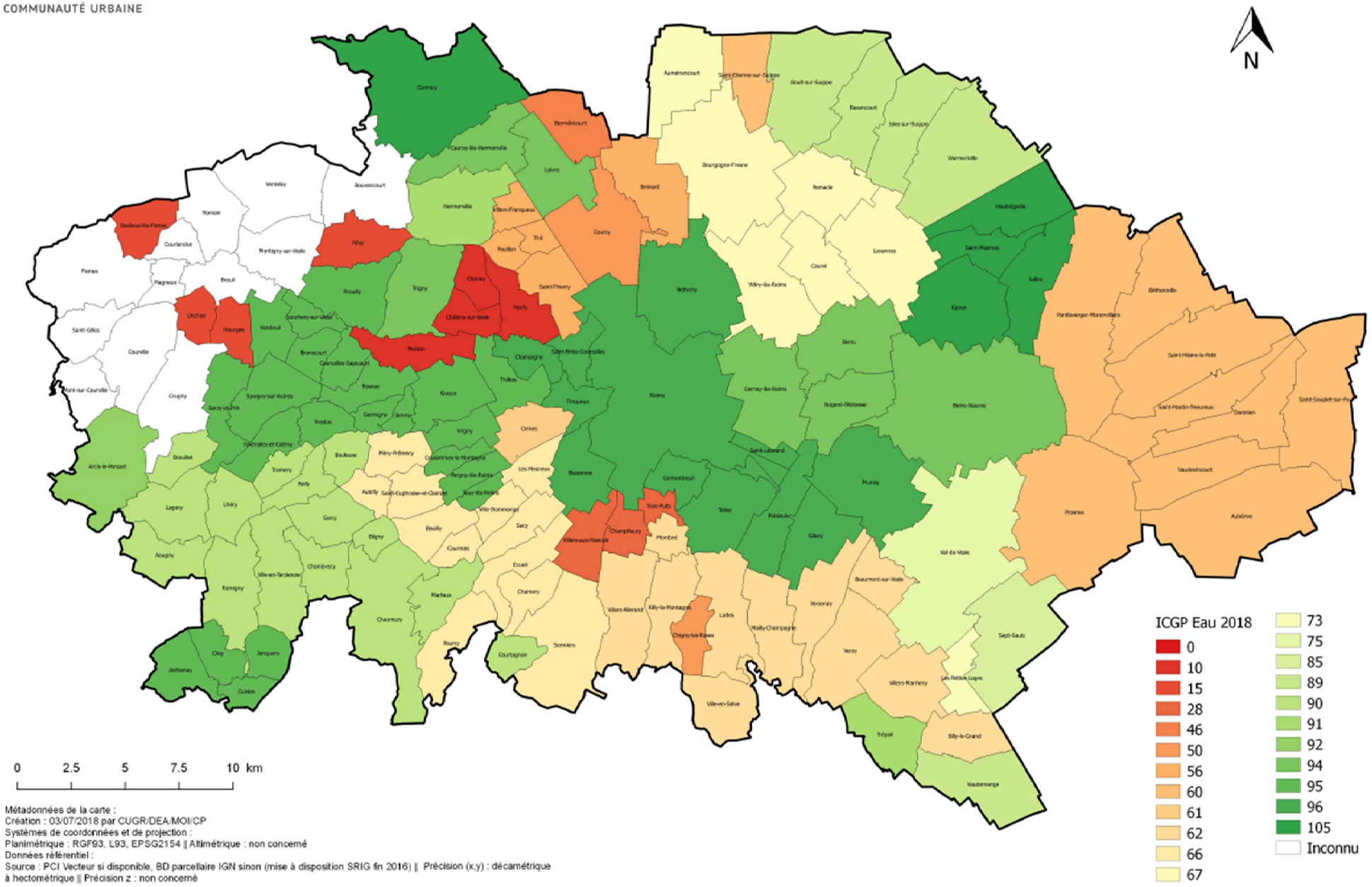

Métadonnées de la carte :
Création : 03/07/2018 par CUGR/DEA/MOI/CP
Systèmes de coordonnées et de projection :
Planimétrique : RGF93, L93, EPSG2154 || Altimétrique : non concerné
Données référentiel :
Source : PCI Vecteur si disponible, BD parcellaire IGN sinon (mise à disposition SRIG fin 2016) || Précision (x,y) : décamétrique à hectométrique || Précision z : non concerné

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Zoom sur la Régie

	Exercice 2018
Rendement du réseau	**88,13%**
Indice linéaire de consommation (ILC) (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	**36,69**
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,02%

Concernant les réseaux exploités en régie, le détail est le suivant :

Unité de Distribution	Rendement réseau
UDI Auménancourt Village	73,97%
UDI Baslieux-lès-Fismes	71,58%
UDI Châlons-sur-Vesle	80,49%
UDI Chenay /Merfy	59,63%
UDI Chigny-les-Roses	71,37%
UDI Hourges	88,81%
UDI Les Petites-Loges	81,04%
UDI Muizon	80,53%
UDI Pévy	75,14%
UDI de l'agglomération de Reims et du Nord Champenois	89,42%
UDI Sept-Saulx	66,53%
UDI Trépail	51,57%
UDI Unchair	50,85%
UDI Val-de-Vesle	64,64%
UDI Vaudemange	99,96%
UDI Warmeriville	88,40%

La carte ci-après représente les rendements sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Rendement de réseau eau potable 2018

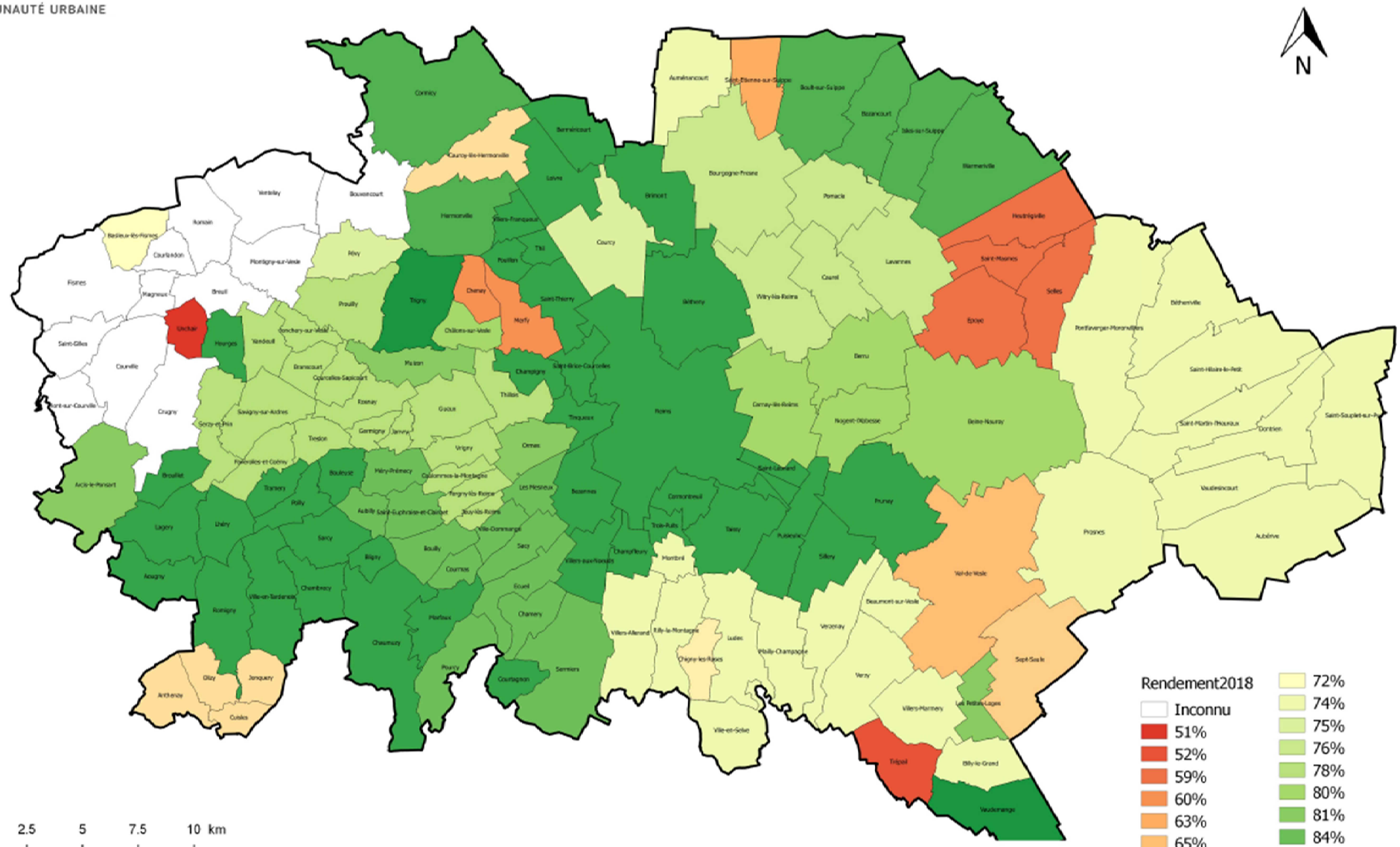

Métadonnées de la carte :
Création : 03/07/2018 par CUGR/DEA/MOI/CP
Systèmes de coordonnées et de projection :
Planimétrique : RGF93, L93, EPSG2154 || Altimétrique : non concerné

Zoom sur la Régie

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, **l'indice linéaire des volumes non comptés pour l'ensemble des communes en régie** est de **6,88 m^3/j/km**.

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, **l'indice linéaire des pertes pour l'ensemble des communes en régie** est de **6,65 m^3/j/km**.
Le détail est le suivant :

Unité de Distribution	ILVNC	ILP
UDI Auménancourt Village	5,49	5,49
UDI Baslieux-lès-Fismes	4,69	4,69
UDI Châlons-sur-Vesle	3,20	3,20
UDI Chenay /Merfy	12,89	12,89
UDI Chigny-les-Roses	5,23	5,23
UDI Hourges	0,73	0,73
UDI Les Petites-Loges	4,66	4,66
UDI Muizon	3,47	3,47
UDI Pévy	2,21	2,21
UDI de l'agglomération de Reims et du nord champenois	7,47	7,22
UDI Sept-Saulx	5,86	5,86
UDI Trépail	10,94	10,94
UDI Unchair	6,05	6,05
UDI Val-de-Vesle	5,04	5,04
UDI Vaudemange	0,01	0,01
UDI Warmeriville	2,23	1,87

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	2,781	2,177	2,070	7,161	**2,396**

Au cours des 5 dernières années, 16,59 km de linéaire de réseau ont été renouvelés pour l'ensemble des communes en régie.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, **le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** est de **0,33%** pour l'ensemble des communes en régie.

Sur l'exercice 2018 le linéaire renouvelé sur l'ensemble du territoire du Grand Reims est de 6,17 km sur les 1 583 km totaux.

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur l'exercice est ainsi de 0,39 %.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

➔ *L'indice d'avancement de protection de la ressource est précisé pour chaque captage en régie dans le paragraphe 1.5.1.*

La carte ci-après présente les différents indices sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Indice de protection de la ressource en eau potable 2018

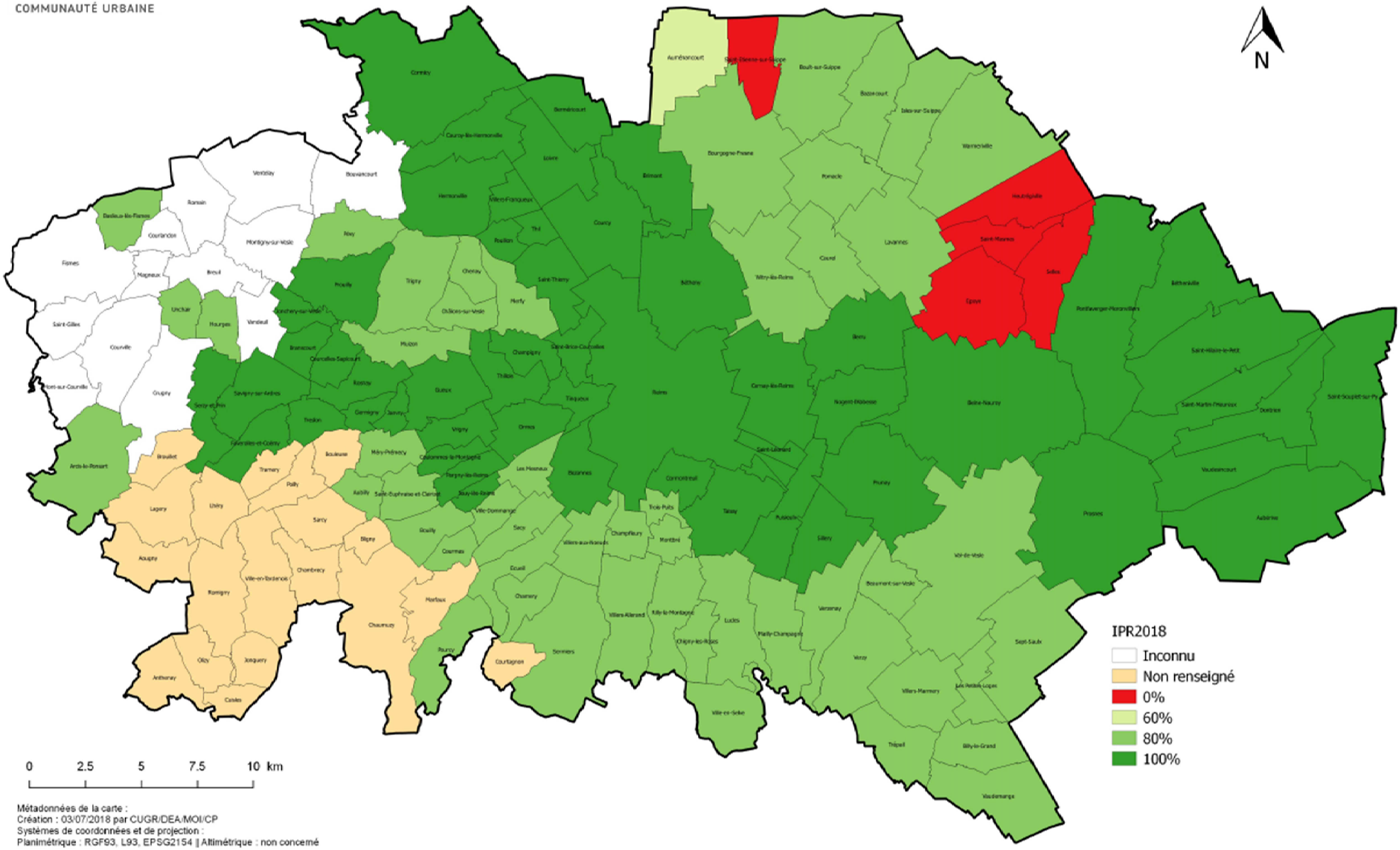

Métadonnées de la carte :
Création : 03/07/2018 par CUGR/DEA/MOI/CP
Systèmes de coordonnées et de projection :
Planimétrique : RGF93, L93, EPSG2154 || Altimétrique : non concerné

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2018, **48 interruption(s) de service non programmées** ont été dénombrées pour l'ensemble des UDI en régie, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0,76 pour 1 000 abonnés**.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2018, le **taux de respect de ce délai** est de **100%.**

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018
Encours de la dette en € *	22 297 352
Epargne brute annuelle en € **	7 653 634
Durée d'extinction de la dette en années	2,91

Pour l'année 2018, la **durée d'extinction de la dette** est de **2,91 ans.**

*Compte Administratif IV Annexes A1.2 Répartition par nature de dette – Total Général : capital restant dû
**Compte Administratif II A1 Résultat cumulé – Section d'exploitation – Solde d'exécution

Zoom sur la Régie

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture émise en 2017 impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2017	**1,75**

Passé le délai de 3 mois de recouvrement en régie, le taux d'impayé est de 4,75%. Les impayés sont transmis à la Trésorerie Principale qui procède au traitement contentieux : pour l'année 2018, le **taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** est finalement de **1,75%.**

La multiplication des abonnés (individualisation et intégration des anciennes communautés de communes) induit un risque d'impayés plus important. La Trésorerie Principale a alerté la collectivité dès 2017 sur l'accroissement des restes à recouvrer. Cette augmentation se justifie notamment par un nombre plus important de dossiers de surendettement.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☑] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 23

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2018, le **taux de réclamations est de 0,35 pour 1000 abonnés**.

Parallèlement, le nombre de remerciements reçus est de 238.

Les contacts représentent en 2018 :

- 13 317 usagers reçus à l'accueil (+ 11%)
- 27 794 appels traités au standard (- 1.5%)
- 10 681 mails traités depuis le site internet de l'eau (+ 10%)
- 1 726 courriers traités (+ 26%)

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en € HT *	**4 734 902**
Montants des subventions en € **	**106 023**

*Compte Administratif III B1 Chap. 2313 +2315
**Compte Administratif II B2 Chap 74

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (capital restant dû en €)		**22 297 352**
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	**2 290 228**
	en intérêts	**254 477**

Compte Administratif IV Annexes A1.2 Répartition par nature de dette – Total Général

4.3. Amortissements

Pour l'année 2018, la **dotation aux amortissements** a été de **4 232 395 €**

Compte Administratif II B1 – Chap. 68 - Opérations d'ordre

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'eau, les projets d'investissement sont préalablement étudiés pour trouver le meilleur scénario économiquement et techniquement adapté. Ainsi, ils peuvent aboutir à des opérations de rationalisation avec interconnexion et mutualisation d'ouvrage.

Les communes de Chenay, Merfy, Trigny seront connectées sur le réseau des ressources de Reims (Avaux-Auménancourt) en 2019. Pour Chaumuzy et Marfaux, l'interconnexion à la ressource du Rouillat, elle-même raccordée aux ressources de Reims, devrait être opérationnelle en 2020. Concernant les communes de Romigny et Tramery, un traitement de l'eau de forage est en projet.

Les ouvrages de stockages sont également intégrés dans le plan de gestion du patrimoine eau potable, les futurs projets de réhabilitation portent sur les réservoirs d'Auménancourt, Berméricourt, Vandeuil et Sept-Saulx.

Concernant l'entretien du patrimoine, le renouvellement des réseaux d'eau potable reste une priorité sur les territoires dont le rendement des réseaux se révèle trop faible. A ce titre, sont notamment prévus l'enclenchement du renouvellement du réseau de Châlons sur Vesle, de la canalisation de refoulement du captage de la Garenne, de réseaux du Tardenois et de la Vallée de la Suippe.
Par ailleurs, des campagnes de remplacement de compteurs sont engagées en 2019 sur Auménancourt, Hourges et Unchair. Cela pourrait améliorer sensiblement leur rendement de réseau en 2019-2020.

17 contrats (prestation de service ou Délégation de Service Public) fusionneront en 1 seul contrat « DSP Ouest » en 2020 pour 59 communes (hors syndicat des eaux de Fismes) soit environ 11 500 abonnés d'ici 2029.

L'objectif du Grand Reims étant ici de :

- **homogénéiser** les niveaux de service et de gestion des ouvrages ;
- **optimiser** le périmètre d'intervention et bénéficier d'un volume financier suffisant pour un prix de l'eau optimum ;
- **faire preuve de pragmatisme :** mettre en place un contrat avec une intégration progressive des territoires au fur et à mesure des échéances des contrats en cours, et tenir compte des moyens existant pour orienter les modes de gestion dans une logique de territorialisation.

Le nouveau contrat DSP Ouest devrait démarrer au 1er janvier 2020.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Zoom sur la Régie

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité *(P109.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a enregistré 95 960 € de créances admises en non-valeur.

Compte Administratif III A1 - Chap.6541

58 959 € ont été abandonnés pour raisons sociales, soit 0,0047 €/m^3 pour l'année 2018.

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

5.2. Opérations de coopération décentralisée *(cf. L 1115-1-1 du CGCT)*

L'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le Grand Reims poursuit en 2018 ses actions de coopération dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement avec le Burkina Faso.

Ainsi **209 998,25 € ont été versés au Centre International d'Etudes pour le Développement Local** (CIEDEL).

En 10 ans, les échanges se sont renforcés et concernent aujourd'hui vingt communes du Burkina. D'autres encore pourraient être soutenues dans leurs efforts.

A Zorgho par exemple, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 60 % en 2012 à 99 % en 2015 grâce à la réalisation de cinq nouveaux forages et à la pose de 55 km de réseau financés par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la collectivité et par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ainsi, Zorgho a reçu en mars 2017 un prix pour ses avancées dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

6. Actions de sensibilisation et d'animation

Dans le cadre de ses missions, le Grand Reims s'attache à développer la sensibilité des publics aux enjeux de l'eau sur son grand et petit cycles.

Ainsi, plusieurs catégories d'actions ont pu être réalisées en 2018 dans ce sens :

- **Animations écoles** : **80 classes soit 1 722 élèves** sensibilisés au cycle de l'eau et aux bons gestes à la maison pour faire des économies et pour l'environnement

- **Journées cycle de l'eau** du 10 au 14 avril 2018 :

    - en semaine, **35 classes** ont été reçues pour une découverte au fil de l'eau sur la demi-journée, représentant **900 enfants et 83 adultes**.

    - le samedi 14/04 : **513 personnes** accueillies ont pu découvrir différents ateliers :
        - la production de l'eau potable et sa protection,
        - le réseau de distribution de l'eau potable,
        - les bons gestes pour économiser l'eau,
        - le bar à Eaux,
        - les bons gestes rejets,
        - les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,
        - la rivière : un écosystème à protéger.

Avec la mise en place du Grand Reims, la mission « Préservation de la ressource et protection des captages » s'inscrit dans une démarche de protection et d'amélioration de la ressource en eau, conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement et le SDAGE, avec une vision élargie sur le territoire et des opportunités de rationalisation des ouvrages.

Les ressources en eau actuellement exploitées sont affectées par des pollutions diffuses de toutes origines se traduisant par des teneurs élevées en nitrates et en pesticides dans certains secteurs. Certaines ressources ont été classées prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement et de la Conférence Environnementale.

Face à la dégradation de la qualité de plusieurs de ses captages, la Communauté urbaine du Grand Reims a réalisé des études pour définir les aires d'alimentation de ces captages et mettre en place des mesures préventives pertinentes pour la protection contre les pollutions diffuses. D'autres études sont engagées en complément :

- Dontrien : en cours depuis 2018
- Hourges : en projet (démarrage prévisionnelle 2020),
- Les Petites Loges: en cours depuis 2018
- Muizon : en cours depuis 2018
- Pontfaverger-Moronvilliers : en cours depuis 2018
- Sept-Saulx en projet (démarrage prévisionnelle 2020),
- Unchair : en projet (démarrage prévisionnelle 2020),
- Val de Vesle : en projet (démarrage prévisionnelle 2020).

Ainsi, la cellule d'animation a vocation à suivre ces études, les plans d'actions et à sensibiliser les différentes catégories d'acteurs présentes sur les aires d'alimentation et susceptibles de provoquer des pollutions ponctuelles ou diffuses de par leurs activités. La cellule d'animation offre également un soutien technique aux acteurs désireux de modifier leurs pratiques ou dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

La mission d'animation confiée au Grand Reims doit permettre de poursuivre et développer la dynamique locale instaurée, afin que les collectivités, agriculteurs et/ou viticulteurs se mobilisent pour la mise en place d'actions préventives sur les zones d'alimentation de l'ensemble des captages du territoire. Dans cet objectif, un nouveau contrat Eau Climat pour la préservation des ressources en eau est mis en place avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (période 2019-2024) et le Grand Reims a engagé le recrutement d'un 4ème poste d'animation en 2019.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		unité	Exercice 2018	
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hbt	**291 289**	GRAND REIMS
D102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	€ TTC m^3	Détail dans la délibération en annexe	GRAND REIMS
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jour	**1**	**Régie**
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité […] sur les eaux distribuées […] microbiologie	%	**98,9%**	GRAND REIMS
P102.1	Taux de conformité […] sur les eaux distribuées […] paramètres physico-chimiques	%	**96,3%**	GRAND REIMS
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	-	**90**	**Régie**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	**88%**	**Régie**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/ jour	**6,88**	**Régie**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/ jour	**6,65**	**Régie**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,33%**	**Régie**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**80 à 100**	**Régie**
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€ / m^3	**0,0047**	**Régie**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb pour 1 000 abonnés	**0,76**	**Régie**
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100%**	**Régie**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**2,91**	GRAND REIMS
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	**1,75%**	**Régie**
P155.1	Taux de réclamations	Nb pour 1 000 abonnés	**0,35**	**Régie**

ANNEXES

Annexe 1 Tarifs Eau (€ H.T.) - 01/01/2019

Annexe 2 ARS - Bilan 2018 de la qualité de l'eau

ANNEXE 1

Tarifs EAU (€ H.T.) - 01/01/2019

Synthèse des prix de l'eau applicables aux abonnés domestiques pour l'année 2019

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Tarifs EAU (€ H.T.) - 01/01/2019

Commune	Part Variable Eau Délégataire (au m³)	Redevance prélèvement ou préservation ressources en eau (au m³)	Part Variable Eau Collectivité (au m³)	Partie Fixe Délégataire (annuelle)	Partie Fixe Collectivité (annuelle)	AESN Redevance pollution domestique (au m³)	Frais d'accès au service *	Prix moyen eau **part fixe comprise** base 120 m³ (€ HT / m³)
Anthenay	1,2929	0,1333	0,3358	48,08	36,1200	0,2200		2,68
Aougny	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Arcis-le-Ponsart	1,9741	0,184	0,3087	76,7600	15,3800	0,2200		3,45
Aubérive	0,3444	0,083	0,4300	36,84	17,7400	0,2200	61,8800	1,53
Aubilly	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Auménancourt			0,9776		37,9147	0,2200		1,51
Baslieux-lès-Fismes			1,3064		42,3697	0,2200		1,88
Bazancourt			1,3519			0,2200		1,57
Beaumont-sur-Vesle	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Beine-Nauroy	1,9934		0,3925	71,68		0,2200		3,20
Berméricourt			1,1800		30,0000	0,2200		1,65
Berru	1,9934		0,3925	71,68		0,2200		3,20
Bétheniville	0,3444	0,083	0,4300	36,84	6,1000	0,2200	61,8800	1,44
Bétheny			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Bezannes			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Billy-le-Grand	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Bligny	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Bouilly	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Bouleuse	1,4453		0,7400	51,4800		0,2200		2,83
Boult-sur-Suippe			1,3519			0,2200		1,57
Bourgogne-Fresne	0,5902	0,0381	0,2800	31,26	0,00	0,2200		1,39
Bouvancourt	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Branscourt	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Breuil	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Brimont			1,2800		30,0000	0,2200		1,75
Brouillet	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Caurel	0,5902	0,0381	0,2800	31,26	0,00	0,2200		1,39
Cauroy-lès-Hermonville	1,0335		0,2800	24,70		0,2200		1,74
Cernay-lès-Reims			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Châlons-sur-Vesle			1,6535		23,6967	0,2200		2,07
Chambrecy	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Chamery	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Champfleury			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Champigny			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Chaumuzy	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Chenay			1,7957		18,9573	0,2200		2,17
Chigny-les-Roses			1,4700			0,2200		1,69
Cormicy	1,3683		0,5600	49,45	0,00	0,2200		2,56

Synthèse des prix de l'eau applicables aux abonnés domestiques pour l'année 2019

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Tarifs EAU (€ H.T.) - 01/01/2019

Commune	Part Variable Eau Délégataire (au m³)	Redevance prélèvement ou préservation ressources en eau (au m³)	Part Variable Eau Collectivité (au m³)	Partie Fixe Délégataire (annuelle)	Partie Fixe Collectivité (annuelle)	AESN Redevance pollution domestique (au m³)	Frais d'accès au service *	Prix moyen eau **part fixe comprise** base 120 m³ (€ HT / m³)
Cormontreuil			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Coulommes-la-Montagne	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Courcelles-Sapicourt	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Courcy	0,82		0,3300	34,34		0,2200		1,66
Courlandon	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Courmas	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Courtagnon	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Courville	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Crugny	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Cuisles	1,2929	0,1333	0,3358	48,08	36,1200	0,2200		2,68
Dontrien	0,3444	0,083	0,4300	36,84	17,7400	0,2200	61,8800	1,53
Écueil	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Époye	0,4706	0,1100	0,7368	46,9800	3,9000	0,2200		1,96
Faverolles-et-Coëmy	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Fismes	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Germigny	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Gueux	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Hermonville	1,1047		0,3300	25,24		0,2200		1,87
Heutrégiville	0,4706	0,1100	0,7368	46,9800	2,9000	0,2200		1,95
Hourges			0,9300			0,2200		1,15
Isles-sur-Suippe			1,3519			0,2200		1,57
Janvry	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Jonchery-sur-Vesle	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Jonquery	1,2929	0,1333	0,3358	48,08	36,1200	0,2200		2,68
Jouy-lès-Reims	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Lagery	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Lavannes	0,5902	0,0381	0,2800	31,26	0,00	0,2200		1,39
Les Mesneux	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Les Petites-Loges			1,1258		7,5829	0,2200		1,41
Lhéry	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Loivre	0,937		0,3800	36,02		0,2200		1,84
Ludes	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Magneux	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Mailly-Champagne	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Marfaux	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Merfy			1,7957		18,9573	0,2200		2,17
Méry-Prémecy	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Montbré	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16

Synthèse des prix de l'eau applicables aux abonnés domestiques pour l'année 2019

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Tarifs EAU (€ H.T.) - 01/01/2019

Commune	Part Variable Eau Délégataire (au m³)	Redevance prélèvement ou préservation ressources en eau (au m³)	Part Variable Eau Collectivité (au m³)	Partie Fixe Délégataire (annuelle)	Partie Fixe Collectivité (annuelle)	AESN Redevance pollution domestique (au m³)	Frais d'accès au service *	Prix moyen eau **part fixe comprise** base 120 m³ (€ HT / m³)
Montigny-sur-Vesle	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Mont-sur-Courville	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Muizon			0,6400		16,8000	0,2200		1,00
Nogent-l'Abbesse	1,9934		0,3925	71,68		0,2200		3,20
Olizy	1,2929	0,1333	0,3358	48,08	36,1200	0,2200		2,68
Ormes	1,6778	0,1285	0,4477	27,2200	22,8600	0,2200		2,89
Pargny-lès-Reims	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Pévy			1,3700		30,3318	0,2200		1,84
Poilly	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Pomacle	0,5902	0,0381	0,2800	31,26	0,00	0,2200		1,39
Pontfaverger-Moronvilliers	0,3444	0,083	0,4300	36,84	36,3200	0,2200	61,8800	1,69
Pouillon			1,3700		30,0000	0,2200		1,84
Pourcy	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Prosnes	0,3444	0,083	0,4300	36,84	36,32	0,2200	61,8800	1,69
Prouilly	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Prunay			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Puisieulx			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Reims			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Rilly-la-Montagne	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Romain	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Romigny	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Rosnay	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Sacy	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Saint-Brice-Courcelles			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Saint-Étienne-sur-Suippe	1,2905	0,0774	0,2450	32,2600	5,2000	0,2200		2,15
Saint-Euphraise-et-Clairizet	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Saint-Gilles	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Saint-Hilaire-le-Petit	0,3444	0,083	0,4300	36,84	6,1000	0,2200	61,8800	1,44
Saint-Léonard			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Saint-Martin-l'Heureux	0,3444	0,083	0,4300	36,84	17,7400	0,2200	61,8800	1,53
Saint-Masmes	0,4706	0,1100	0,7368	46,9800	4,9000	0,2200		1,97
Saint-Souplet-sur-Py	0,3444	0,083	0,4300	36,84	36,32	0,2200	61,8800	1,69
Saint-Thierry			1,3700		30,0000	0,2200		1,84
Sarcy	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Savigny-sur-Ardres	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Selles	0,4706	0,1100	0,7368	46,9800	5,9000	0,2200		1,98
Sept-Saulx			1,9800		3,7915	0,2200		2,23

Synthèse des prix de l'eau applicables aux abonnés domestiques pour l'année 2019

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Tarifs EAU (€ H.T.) - 01/01/2019

Commune	Part Variable Eau Délégataire (au m^3)	Redevance prélèvement ou préservation ressources en eau (au m^3)	Part Variable Eau Collectivité (au m^3)	Partie Fixe Délégataire (annuelle)	Partie Fixe Collectivité (annuelle)	AESN Redevance pollution domestique (au m^3)	Frais d'accès au service *	Prix moyen eau **part fixe comprise** base 120 m^3 (€ HT / m^3)
Sermiers	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Serzy-et-Prin	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Sillery			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Taissy			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Thil			1,3700		30,0000	0,2200		1,84
Thillois	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Tinqueux			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Tramery	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Trépail			1,9800		23,6967	0,2200		2,40
Treslon	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Trigny			1,7323		49,8800	0,2200		2,37
Trois-Puits			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Unchair			1,5000		23,6967	0,2200		1,92
Val-de-Vesle			1,0748		37,9147	0,2200		1,61
Vandeuil	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Vaudemange			1,1664			0,2200		1,39
Vaudesincourt	0,3444	0,083	0,4300	36,84	17,7400	0,2200	61,8800	1,53
Ventelay	0,73820		0,5800	50,3000	3,9600	0,2200		1,99
Verzenay	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Verzy	1,0406		0,7611	17	1,5928	0,2200		2,18
Ville-Dommange	1,1770	0,0701	0,7800	45,78	6,0400	0,2200		2,68
Ville-en-Selve	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Ville-en-Tardenois	1,5085	0,1131	0,7400	53,72		0,2200		3,03
Villers-Allerand	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Villers-aux-Noeuds			1,0690		10,9500	0,2200	13,3700	1,38
Villers-Franqueux			1,3700		30,0000	0,2200		1,84
Villers-Marmery	1,0406		0,7611	17		0,2200		2,16
Vrigny	0,8510	0,1180	0,5200	40,46	16,0000	0,2200		2,18
Warmeriville			1,3519			0,2200		1,57
Witry-lès-Reims	0,5902	0,0381	0,2800	31,26	0,00	0,2200		1,39

* appliqués 1 fois au démarrage de l'abonnement

ANNEXE 2

ARS - BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR ARCIS LE PONSART**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 0,3 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 40,1 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,58 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR AUMENANCOURT**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 45,2 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 27,9 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,27 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR BASLIEUX LES FISMES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **38,1 mg/l**

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 49,4 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,32 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR BERRU-BEINE-NOGENT**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 8
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 34,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 31 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,32 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR BLIGNY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 39,8 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 40,1 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0 mg/l

Aucune analyse en

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR BOURGOGNE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 32,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,26 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CAUROY HERMONVILLE LOIVRE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 10
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 32,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,26 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CERNAY LES REIMS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 8
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **34,8 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 31 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,32 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CHALONS SUR VESLE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 5
Nombre d'analyses non conformes : 2

Eau de qualité bactériologique insuffisante présentant des dégradations répétées

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 27,6 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 34,7 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,34 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité souvent dégradée par la bactériologie, nécessitant une désinfection maîtrisée.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations**.

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CHAMBRECY VILLE EN T.**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **0,1 mg/l**

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 37,2 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,38 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CHAMPFLEURY TROIS-PUITS VILLERS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **39,9 mg/l**

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 40,1 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,53 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CHAUMUZY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine dont la procédure de protection n'a pas été poursuivie, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 23,3 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 42,5 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,68 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité dégradée épisodiquement par les produits phytosanitaires suite à un dysfonctionnement du traitement en place.
L'eau est désormais de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CHENAY-MERFY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 7,1 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 42,3 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,3 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR CHIGNY LES ROSES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 1,9 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 33 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,34 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS SAUR

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CORMICY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SAUR FRANCE (89).**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **32,9 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0 mg/l

Aucune analyse en

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR COURCY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 32,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,26 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR COURTAGNON**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 2
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 0,9 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 44 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 1,09 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor élevée.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR SECTEUR DONTRIEN**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 43,5 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 27 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,18 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SIAEP DE FISMES

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR SIAEP DE FISMES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 16
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 19,8 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 42 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,36 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR FRESNE LES REIMS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et ne subit pas de traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **33,7 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,4 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,61 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CU GRAND REIMS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 286
Nombre d'analyses non conformes : 1

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 34,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 31 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,32 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR REGION DE GUEUX**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 16
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 33,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 36,3 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,31 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR HOURGES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 33,6 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 43,5 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,4 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR LAVANNES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 37,2 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 24,8 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,51 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR LES PETITES LOGES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 43,2 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 27 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,35 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR MARFAUX**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine ne bénéficiant pas de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 40,5 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 44,2 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,86 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor élevée.

Autres paramètres

Sélénium

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource. Présence de sélénium. La consommation de compléments alimentaires à base de sélénium est à proscrire.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR MUIZON**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 9
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 35,9 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 41,3 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,37 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR ORMES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **37,9 mg/l**

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 37,5 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,35 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR PEVY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et ne subit pas de traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 36,7 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la somme des teneurs est supérieure à 0,5 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 48,4 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,36 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité dégradée par la présence de produits phytosanitaires rendant l'eau non-conforme aux exigences de qualité. Une amélioration de la ressource est nécessaire.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR POMACLE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **35,5 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 25,1 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,79 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor élevée.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR PONTFAVERGER**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 8
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 42,7 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30 °F et eau douce en dessous de 15 °F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 23,9 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,28 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR PROSNES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **26,8 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 22,7 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,23 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SIAEP DE FISMES

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **ROMAIN**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 33,4 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 42,5 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,3 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR ROMIGNY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 27,1 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 45,6 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 1,12 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor élevée.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR ROUILLAT**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 13
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **39,9 mg/l**

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30 °F et eau douce en dessous de 15 °F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 40,1 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,53 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR SAINT THIERRY-THIL-POUILLON**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 10
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 32,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,26 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR SARCY-POILLY-BOULEUSE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 0,1 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 37,2 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,35 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR SEPT SAULX**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 38,2 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 28,4 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,24 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR SAINT ETIENNE SUR SUIPPE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 38,4 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 29,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,25 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR ST HILAIRE BETHENI.**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 35,5 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 24,8 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,19 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS SAUR

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR REGION DE SAINT MASMES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SAUR FRANCE (89).**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 8
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 35 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 24,6 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,58 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR ST SOUPLET SUR PY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 36,4 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 21,2 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,2 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR THILLOIS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine dont la procédure de protection est en cours, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 36,9 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 34,4 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,29 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR TRAMERY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 5
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 30,4 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 45,7 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,46 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR TREPAIL**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 4,8 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 21,9 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,13 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR TRIGNY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 7,1 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 42,3 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,3 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR UNCHAIR**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 41,9 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 50,5 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,37 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR VAL DE VESLE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 6
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 25,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 20 °F

Eau douce

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,31 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS LDE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR VANDEUIL**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société SUEZ-EAU-FRANCE.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 20,5 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 49,6 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,48 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR VAUDEMANGE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et ne subit pas de traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **28,8 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 21,6 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,33 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR REGION DE VERZY**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 16
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 36,5 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 31,4 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,43 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR REGION DE WARMERIVILLE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée **par la COMMUNAUTE URBAINE GRAND REIMS.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 13
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 35,4 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 27,9 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,27 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR WITRY LES REIMS BOURG**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 11
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : **32,3 mg/l**

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté

Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 25,7 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,68 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE CU GRAND REIMS VEOLIA

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CUGR WITRY LES REIMS LOTISSEMENT+ZI**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **affermage par la société VEOLIA EAU.**
L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 34,8 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 31 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,32 mg/l

Eau présentant une teneur en fluor sans risque pour la santé

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex